

Ecole de la République

Thème 5.2

Quels espaces de dialogue et de responsabilité partagée faudrait-il créer ou renforcer pour mieux associer les parents, sans compromettre l'autonomie pédagogique des enseignants ?

Nous avons du mal à imaginer une Ecole dont les parents d'élèves seraient exclus. Les évolutions politiques et sociales de ces dernières décennies nous ont conduit à considérer les parents, comme des interlocuteurs privilégiés du système éducatif. Demain, on pourrait nous demander de co-éduquer avec eux la jeunesse de notre pays.

Dans les relations entre parents et enseignants les obstacles sont nombreux. Ils débouchent souvent sur des polémiques aussi inutiles que stériles.

Je vous propose d'organiser une réflexion sur ces blocages de communication, autour des axes essentiels qui expliquent ces difficultés :

A) Une réalité historique et institutionnelle :

L'histoire de l'école publique en France, la manière dont elle s'est constituée, le système centralisé voulu par Napoléon, et le quasi-monopole que constitue l'enseignement public, sont à l'origine de deux siècles d'absence de dialogue, et de tensions entre l'école et les familles.

Le projet politique de la République sur son Ecole, et la volonté affichée de faire de cette institution un lieu de liberté, a entraîné sa fonctionnarisation. L'école a intégré le Service Public de l'Etat en imposant le recrutement d'enseignants fonctionnaires (chargés d'une fonction), volontairement écartés de l'influence des familles, à l'abri des pressions des autorités locales, mais respectueux de la liberté de chacun et farouches défenseurs d'un principe indissociable de notre République : la laïcité.

De plus, depuis près d'un demi-siècle nous assistons à l'accouchement douloureux d'une autre école, ou de son changement de modèle.

Il est possible de dégager cinq points qui expliquent cette évolution :

- 1) Après les évènements de 68, le poids des idéologies plus ou moins bien comprises, les provocations verbales, les incitations à la déréglementation, la

contestation de l'autorité, l'individualisme ambiant, voire des appels à la désobéissance civile, nous ont fait croire que tout était discutable.

- 2) Les lois de décentralisation, en ouvrant l'école à une forme nouvelle du Service Public plus autonome, plus libre, ont contribué à la modification des relations de la communauté scolaire avec son environnement : les familles, par l'intermédiaire de leurs représentants, à savoir les Associations de Parents, participent désormais aux prises de décision au sein des établissements scolaires.
- 3) Les instructions ministérielles qui ont suivi les avancées de la pédagogie nouvelle, en défendant l'idée de « projet » ont autorisé les parents à s'adresser aux enseignants d'égal à égal, pour discuter de l'avenir de leur établissement.
- 4) La massification de l'enseignement secondaire, a mis en exergue un certain nombre de déficiences de l'école, en la fragilisant et en la rendant plus perméable aux critiques.
- 5) Les problèmes économiques grandissants, la difficulté pour les jeunes de trouver du travail et une insertion sociale et professionnelle tardive, ont ouvert la voie à de nombreuses critiques.

Nous avons là réunies, les raisons essentielles d'un blocage difficile à dépasser faute de trouver un nouvel équilibre entre :

- a) Les exigences d'une Ecole Publique conforme aux demandes de l'Etat, et le fait que les parents prennent une responsabilité de plus en plus grande sur la formation de leurs enfants.
- b) La nécessité de respecter les règles institutionnelles qui régissent les établissements scolaires, et le besoin légitime des parents de questionner l'institution afin de leur permettre de faire face aux difficultés pouvant naître des rapports entre l'école et leurs enfants.
- c) Le désir de donner aux parents une place dans la communauté éducative et le devoir que cela se fasse dans le respect de la compétence professionnelle des enseignants et de leur dignité d'homme.

C'est ici, la difficulté d'opposer la concertation au contrôle, et le partenariat à l'usager.

B) Une communication qui a du mal à s'établir :

S'il ne fallait retenir qu'une image, se serait celle de deux personnes circulant dans la même rue mais sur des trottoirs différents...

Lorsque parents et enseignants se rencontrent, c'est la plupart du temps à propos des difficultés auxquelles se confrontent leur enfant. Dès lors, on peut se demander si c'est le meilleur moment pour se parler, pour se comprendre et pour tenter d'apporter chacun sa pierre à la construction du devenir des élèves.

En effet, dans cette situation chacun a tendance à tenir l'autre pour responsable de ses problèmes : si l'élève ne fait rien en classe, s'il est agressif ou insolent,

l'enseignant considère trop souvent que la famille est démissionnaire. A l'opposé, si leur enfant travaille peu ou s'il a des difficultés scolaires, les parents pensent que c'est la faute des enseignants et de l'Ecole qui manquent à leur fonction d'éducation.

En réalité, chacune des parties a des ambitions qui ne cernent pas la réalité des enfants. Tout se passe comme si le jeune qui satisfait sur le plan de la réussite scolaire, à la fois ses parents et ses maîtres, ne justifiait pas que l'on se préoccupe de sa scolarité ou de sa vie au quotidien. A l'inverse, lorsque des problèmes se posent (en particulier au moment des temps forts de l'orientation ou de passage de classe) les divergences apparaissent. Alors, chacun défend ses prérogatives : les parents leurs droits et leur compétence, les enseignants leurs compétences et leur droit. Au mieux, dans la discussion qui s'établit, on a tendance à se donner réciproquement des conseils, plutôt que de réfléchir ensemble aux comportements et aux attitudes qu'il serait possible d'avoir dans l'intérêt du jeune. Autrement dit, il semble plus facile de s'adresser mutuellement des reproches que de proposer des solutions communes.

C) Une vie scolaire omniprésente :

Lorsqu'on écoute individuellement des parents, ou lors des rencontres avec leurs associations, on a l'impression que l'école envahit toute la vie familiale. La journée semble rythmée par les impératifs d'ordre scolaire, et chaque acte de la vie à l'école semble devoir être dramatisée :

- dramatisation de toute situation d'échec,
- dramatisation des absences des enseignants,
- dramatisation du refus d'accepter toute demande de l'élève ou de sa famille,
- dramatisation des sanctions et des punitions.

C'est comme si les jeunes n'avaient pas d'existence en dehors de l'école, comme si leur « présent » n'avait aucune importance.

Retrouver un sain équilibre entre l'activité scolaire et leurs autres centres d'intérêt, leur reconnaître le droit à rencontrer des écueils et leur permettre de les surmonter, faciliterait une relation plus aimable entre adultes.

Il serait plus positif de renoncer, de part et d'autre, aux procès d'intention. Chacun à la place qu'il occupe, devrait prendre conscience de son besoin d'être reconnu et apprécié : la mauvaise volonté n'est pas toujours présente et tout enfant ou

adolescent a besoin que l'on perçoive ses efforts, qu'on l'aide à surmonter ses difficultés et de se sentir aimé.

D) L'élève : un être humain différent de mon fils (ou de ma fille) :

Que l'on soit professeur ou parent, on a parfois du mal à concevoir que le même jeune puisse avoir des comportements différents à la maison ou en classe. Ce regard distinct porté sur un enfant ou un adolescent (selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre de la rue, il ne se passe pas la même chose sur le trottoir d'en face !), est un obstacle à la bonne compréhension de son comportement. En effet, si on sait que notre manière d'agir dans un environnement donné (ici, en classe ou à la maison), n'est pas uniquement liée au milieu, mais qu'elle peut être réactionnelle par rapport à un autre milieu, on comprend mieux dans les deux cas, la nécessité de prendre du recul, et le besoin d'être éclairé sur la manière dont chacun, parent ou enseignant, perçoit le même jeune. Mais apporter cet éclairage, suppose que les adultes soient capables de réfléchir sur leur propre attitude par rapport à ce jeune sans se sentir ni trop coupables, ni trop sereins face à des possibles erreurs. Les uns et les autres, devraient veiller à poser des diagnostics, à apporter des solutions, à proposer un accompagnement, sans aboutir à une quelconque culpabilité. Il est indispensable de chercher à comprendre, afin de dépasser les blocages qui parasitent nos échanges : les enseignants doivent prendre en compte la dimension affective qui lie les parents à leur enfant, et les parents être conscients qu'ils n'ont pas à craindre d'être jugés par les maîtres.

E) Un conflit de pouvoir :

Inconsciente ou pas, la « question du pouvoir » débouche sur la notion de conflit. Elle naît, nous venons de le voir, dans les oppositions sur le rôle de l'école ou sur la connaissance que les deux partenaires peuvent avoir de l'enfant ou de l'adolescent. Elle se heurte à l'idée que chacun se fait de l'institution scolaire, de sa finalité, de ses objectifs, de sa place dans l'éducation de l'adulte en devenir. Elle se nourrit des discussions byzantines sur la place sociologique du maître, et de la sacralisation de la connaissance ou de la minoration du savoir.

F) Une action « virtuelle » :

La relation entre parents et enseignants, offre la particularité de ne pas exister mais d'être toujours déplacée vers des tiers. En effet, quelle que soit l'optique sous laquelle on l'envisage, il est aisément démontré que dans tous les cas on « se parle » sur un autre : le jeune. On porte un diagnostic sur ses capacités, on constate qu'il est différent à la maison ou en classe : de part et d'autre on sous-estime ou au contraire on valorise ses efforts, on éprouve un mépris réciproque pour ses échecs, et on se culpabilise mutuellement plutôt que de chercher

ensemble les solutions de remédiation à ses difficultés. Tout se passe comme si dans ce type de relation entre adultes, il s'agissait d'établir un rapport sur l'enfant ou l'adolescent qui devient alors l'objet, la chose de cette relation c'est à dire sujet du conflit.

Dans une première approche d'une relation aussi complexe, je ne pense pas apporter des solutions, mais simplement initier un débat en ouvrant des pistes de réflexion.

Les difficultés de communication entre la famille et l'école sont extrêmement compliquées. Si l'on veut progresser dans la voie d'une éducation partagée, il faut dépasser le simple constat apparent des contraintes purement matérielles, et des trop rapides jugements de valeur portés les uns sur les autres. Pour jouer pleinement son rôle, l'Education Nationale a besoin de confiance. En tant qu'Institution de la République, il faut lui reconnaître le pouvoir que lui donne la Nation, de même qu'il est indispensable d'accepter la fonction, autant que le professionnalisme des enseignants. Le métier de parent et celui de professeur sont probablement complémentaires, mais certainement différents. Il paraît souhaitable d'éviter la confusion des rôles autant qu'il peut sembler nécessaire de veiller en permanence à ne pas confondre la sphère publique (l'école) et la sphère privée (la famille).

Deux mondes qui se parlent et ne communiquent pas

Le métier de parents et le métier de professeur sont probablement complémentaires mais certainement différents. Il paraît souhaitable d'éviter la confusion des rôles autant qu'il peut sembler nécessaire de veiller en permanence à ne pas confondre la sphère publique (l'école) et la sphère privée (la famille).

Certes il existe des associations de parents d'élèves à la charnière entre les deux. Elles ont une histoire, une expérience, et une audience, et une vocation à faire face aux nouveaux défis du monde d'aujourd'hui.

Tout laisse à penser que, puisque nous vivons dans *une République indivisible, laïque, démocratique et sociale*, la mise en place d'un projet de mobilisation des parents, est à la portée des acteurs qui partagent la même juste cause : celle des enfants de la République.

Se pose alors la question du comment ?

Nous retiendrons 3 univers :

L'Etat régule : il collectionne les diplômes et, en toute logique, fixe les programmes. L'Etat parle aux parents : natalité, avenir du pays, valeurs de la République, laïcité, ordre public.

L'école institue : construction et transmission des savoirs, structuration des esprits (penser par soi-même), appropriation des règles de la sphère publique (valeurs de la République, laïcité, « vivre ensemble »). Les enseignants y sont libres de leur pédagogie.

La famille éduque : polymorphe, elle accompagne au quotidien ses enfants en fonction de sa façon de pratiquer l'autorité parentale, de son héritage culturel, de ses choix de vie, de ses conceptions métaphysiques. Elle respecte par convergence citoyenne les valeurs de la République et le principe de laïcité. Elle encourage et soutient la pratique par les enfants des sports et des arts. De leur côté, ces derniers apprennent et s'émancipent au fil des âges.

Les acteurs de ces trois univers, qu'ils soient serviteurs de l'Etat, pédagogues, ou éducateurs, ont le trait commun d'être dans la vie courante des parents d'élèves. Leur rôle est différent, leur chaîne se doit d'être solidaire. Là où elle est défaillante, l'enfant de la République, l'élève de l'école, le fils ou la fille de la famille perd ses repères d'autant plus vite qu'aux âges successifs de la construction de l'adolescence et de l'émancipation il est prompt à la dérobade et parfois à la démesure.

A l'évidence, il importe que la triade- Etat, Ecole, Parents d'élèves- fasse cause commune en faveur d'un projet auquel il faudra donner un nom et consistera à mettre en place une voix qui conduirait « les parents à parler aux parents ».

Qui serait légitime et pour dire quoi ?

Le porte-voix :

Il appartient aux acteurs de choisir le plus approprié.

Pour contribuer à la réflexion générale il convient de ne pas multiplier les instances et les coûts.

Le référentiel républicain₂ décrit la façon dont est organisée la représentation parentale aux différents échelons du système éducatif en partant de l'instance sommitale.

Instance plénière, le Conseil Supérieur de l'Education (CSE)₃ siège sous la présidence du Ministre de l'Education Nationale. « *C'est une instance consultative et une juridiction. Elle rassemble les acteurs de la communauté éducative.*

3 en italique, rappel des termes de la circulaire de l'E.N.

*Elle comprend 95 membres, dont 9 membres proposés par les associations de parents d'élèves de l'école publique, 3 membres choisis par le premier ministre parmi les associations de parents d'élèves les plus représentatives de l'enseignement privé, et 3 lycéens)*⁴

On en déduit que 80 membres sont issus d'instances qui appartiennent à la communauté éducative. Ces derniers ne peuvent donc pas être indifférents à la question que nous posons. Tel que composé, le C.S.E. peut être considéré comme représentatif des attentes de la communauté éducative face au « politique » qui, pour un temps, est en charge de l'enseignement au sein de l'exécutif⁵.

Le C.S.E donne son avis sur les textes présentés par le ministère de l'éducation nationale : programmes scolaire, délivrance des diplômes, conditions de la scolarité et sur toute question d'intérêt national concernant l'éducation.

On peut légitimement s'interroger sur l'usage qu'on en fait : est-il force de proposition, chambre d'enregistrement ou courroie de transmission ?

Au nom de son attribution de portée générale en matière d'éducation, il est en mesure de délivrer des messages à destination des familles. Lesquels devraient être naturellement relayés vers leurs membres, par chacune des associations de parents d'élèves⁶ présentes autour de la table.

Ce sont prioritairement des moments où il importe de parler à l'ensemble des parents des enfants de la République y compris- et ils sont très nombreux- à ceux qui n'adhèrent pas à une association. D'autant plus que les sujets ne manquent pas, tant est grand le besoin d'éveiller les parents d'élèves, à leur rôle, en tant que co-acteur de l'éducation de leurs enfants. A cet effet, les associations de parents d'élèves sont fondées à se constituer en « collectif » qui prendrait en charge une nouvelle discipline : **la formation continue à la condition de parents.**

⁴ la circulaire ne donne aucun critère de choix

⁵ en 25 ans, 15 ministres ont présidé le C.S.E.

⁶ circulaire Education Nationale

⁷ dans le sens d'ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (2008)

Le « métier de parent » :

Comme tous les métiers il s'apprend. Force est de constater qu'en réalité, il a été acquis par tradition familiale, sur le tas ou par expérience. Le brassage des origines complexifie le paysage puisque par atavisme chacun considère pour valide ce qu'il détient de son vécu. Et pourtant il faut « faire société » ! En l'espèce, sont à prendre en compte la rapidité avec laquelle depuis la moitié du 20 ème siècle les mutations ont été rapides (famille, numérique, information, mondialisation)⁸, les caractéristiques de différentes générations (X, Y, Z, puis aujourd'hui Alpha) qui se sont fortement différenciées, et les diverses mutations des conditions d'exercice du métier de parent.

Le moment semble donc venu de mettre en place ce qui relève de tout métier : « une formation tout au long de la vie ou si l'on préfère « **une formation continue** » pour chaque parent. Bien entendu, on se gardera de se référer à la discipline universitaire dite des « sciences de l'éducation et de la formation »⁹ et de concevoir un code moral des comportements tant la vie qu'on donne et qu'on souhaite préserver reste une liberté fondamentale.

Dans ces conditions, il resterait à définir le corpus possible d'une « **formation tout au long de la vie de parents d'élèves** ». A l'évidence, elle devrait être constituée des bonnes réponses aux questions que se posent les parents face à la complexité du monde.

Nous pourrions à titre d'exemple, avancer quelques pistes :

- * les valeurs de la République, les libertés fondamentales, les biens communs
- * l'éveil au « fait laïque », comme au « fait religieux » (ou à leur place dans l'histoire
- * les institutions scolaires
- * intérêt de l'enfant, intérêt de l'école, intérêt de la classe
- * l'école et l'hygiène de vie
- * le suivi du déroulé des programmes
- * exercice de l'autorité parentale
- * place des parents, des grands-parents. Où est le père ?
- * comment protéger les enfants¹⁰ (addictions, violences, harcèlement)

⁸ Note du 25/072

⁹ Cf. arrêté ministériel du 18/12/2018

- la répartition des compétences (Etat, Région, Département, Commune)
- l'usage raisonné du numérique et de l'I.A.
-
- etc .

Bien entendu ceux qui nous gouvernent, le personnel enseignant dans son ensemble et et le collectif des associations de parents d'élèves, sauront mieux que nous ne pourrions le faire ici, cerner dans une note d'approche, en prise avec le réel, quels sont les sujets à traiter sous la forme la plus appropriée.

En toute chose, il sera fait appel à l'expertise de l' Ecole en matière de pédagogie, comme à la vision de l'Etat garant de l'intérêt général et des valeurs de notre République.

*

* * *

Il en va de l'audience d'**une voix citoyenne**, fruit du binôme Ecole/Parents, dans l'intérêt du plus grand nombre et des parents les plus démunis.

Mais faisons preuve de lucidité : pour que les parents d'élèves retrouvent le chemin des associations comme celui des élections aux instances qui participent à la vie de l' Ecole, il faudra de la persuasion et de la persévérence.

Nous pensons qu'il faut commencer sans tarder : le temps s'écoule vite pour les Enfants de la République.

Si les travaux de la C.N.E.R. aboutissent à la conclusion prévisible que l'Etat et l'Ecole doivent muter, il va de soi que les parents d'élèves et leurs associations doivent prendre leur part dans cette démarche coopérative du troisième type.

Les maçons du G.O.D.F. estiment que « réunir ce qui est séparé donne la puissance »

Hélios Privat

Rapporteur du travail de réflexion de la loge,

« Les Chevaliers de la Fraternité » à l'Orient de Bordeaux »

(octobre 2025)

